

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 22 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE BARBARE

Ordre du jour :

- CA 2016
- Convention de mise à disposition du service commun « autorisation droit des sols » de la ville de Moreuil au profit de la commune de Rosières-en-Santerre

Questions diverses

1 – CA 2016

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2016 de la commune et des locaux commerciaux.

Monsieur Prouille, Adjoint aux Finances, présente les comptes administratifs 2016 du lotissement « Les Haies ».

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs 2016 et donne la présidence à Monsieur Prouille.

CA principal (fonctionnement)

Dépenses	Recettes	Résultat
1 242 696.96 €	1 716 299.32 €	473 602.36 €

CA principal (investissement)

Dépenses	Recettes	Résultat
442 749.96 €	434 497.21 €	-8 252.75 €

Pour : Unanimité

CA lotissement « Les Haies » (fonctionnement)

Dépenses	Recettes	Résultat
998 306.55 €	1 058 653.87 €	60 347.32 €

CA lotissement « Les Haies » (investissement)

Dépenses	Recettes	Résultat
918 975.57 €	874 986.29 €	-43 989.28 €

Pour : Unanimité

CA locaux commerciaux (fonctionnement)

Dépenses	Recettes	Résultat
0 €	12 280.30 €	12 280.30 €

CA locaux commerciaux (investissement)

Dépenses	Recettes	Résultat
0 €	5 690.96 €	5 690.96 €

Pour : Unanimité

Vu la parfaite corrélation entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur, Monsieur le Maire propose d'adopter ces derniers.

Pour : Unanimité

2 – Convention de mise à disposition du service commun « autorisation droit des sols » de la ville de Moreuil au profit de la commune de Rosières-en-Santerre

Suite à la fusion de la CCHP et de la CCS, la nouvelle intercommunalité ne peut plus assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention conclue avec la CCS le 22 juillet 2015 et de confier à la commune de Moreuil l'instruction des autorisations de droit du sol à compter du 1^{er} janvier 2017 par le biais d'une nouvelle convention.

Le montant de la contribution versée à la commune de Moreuil s'élève à 8 058 €.

Pour : Unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que le policier municipal, Monsieur Sylvain Beauvais, partira en retraite le 1^{er} juillet 2017. Il indique que le recrutement d'un nouvel agent se fera pour le 1^{er} mai et avoir reçu plusieurs candidatures qui seront examinées par une commission.

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population de la commune est terminé mais que les chiffres exacts nous seront communiqués ultérieurement. La population recensée à ce jour est de 2 950 habitants mais ne sont pas inclus les effectifs de la Marpa et de la gendarmerie nationale, ceux-ci étant directement recensés par l'INSEE.

Monsieur le Maire précise que la rue du Niger sera mise en double sens le vendredi 24 mars 2017.

Monsieur le Maire rappelle les différentes manifestations prévues :

- 24 mars 2017 à 18 heures : Assemblée générale du Souvenir français en mairie,
- 30 mars à 16 heures 15 : Exposition des productions artistiques des élèves de l'école maternelle et concert de la chorale dans la salle de motricité de l'établissement,
- 1^{er} avril : Parcours du cœur sur la place du jeu de paume à partir de 14 heures et concert par « Les Roye de cœur » à la salle multifonctions à 20 heures 30,
- 3 avril à 18 heures 30 : Rencontre du député de la circonscription, Monsieur Stéphane Demilly, avec les membres du Conseil municipal suivie d'une séance de Conseil.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines échéances électorales :

- 23 avril et 7 mai 2017 de 8 heures à 19 heures : élections présidentielles,
- 11 et 18 mai 2017 de 8 heures à 18 heures : élections législatives.

Madame Rouvroy indique que le Pays Santerre Haute Somme organise un spectacle « Le château d'Indelberg » les mercredi 5 et jeudi 6 avril 2017 à 20 heures 30 à la salle polyvalente.

Madame Maille donne des informations sur le contenu du prochain bulletin municipal qui est en cours de rédaction.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15.